

République Française

Département

Bouches-du-Rhône

Conseillers en
exercice : 29

Conseillers ayant pris
part au vote : 25

Date de la Convocation :
19/08/2025

N°
47-2025

Transmis au contrôle de
légalité le : 27/08/2025

**DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL
DE LA COMMUNE D'EYGUIERES**

13430

SEANCE DU 25 AOUT 2025

L'an deux mille vingt cinq
Et le vingt-cinq aout à dix-neuf heure,

Le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en salle des mariages, sous la présidence de Monsieur Henri PONS, Maire de la Commune d'Eyguières.

Secrétaire de séance : Monsieur Laurent BOYER

Présents : M. Henri PONS, M. Georges BOUQUET, Mme. Christine RICCA, M. Michaël RENAUX, Mme. Sophie ACHARD, M. Alain BRIEUGNE, Mme. Annabel VALENTIN, M. Christophe POURCHI, Mme. Christiane LOUIS, Mme. Danielle MARCHAND, Mme. Patricia BOMPARD, M. Laurent BOYER, Mme Virginie ALTEMIR, M. Didier NAL, M. Gérard MIE, Mme. Séverine MONTUORO, M. Christian FAUDON, Mme. Camille GARCIN.

Absents : Mme. Patricia BOCCABELLA, M. Vandick GONCALVES, M. Frédéric PUJANTE, M. Jean-Claude SERGEAT.

Procurations : Mme. Sandrine POZZI à M. Henri PONS, M. Alain THOMAS à M. Didier NAL, Mme Lysiane VEIGNAL à M. Michaël RENAUX, M. Alexandre FONTAT à Georges BOUQUET, Mme. Audrey TOURON à Mme. Virginie ALTEMIR, M. Bruno PAILLET à M. Alain BRIEUGNE, Mme Delphine BONNEL à Mme. Annabel VALENTIN.

Objet : Engagement de la démarche de l'atlas de la biodiversité communale d'Eyguières

Rapporteur : Madame Sandrine POZZI, Première Adjointe

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment les articles L.2122-21 et suivants ;

L'Atlas de la biodiversité communale est une démarche qui permet à une collectivité locale de connaître, de préserver et de valoriser son patrimoine naturel. L'objectif est d'identifier les enjeux de biodiversité du territoire et d'aider la collectivité à agir en intégrant dans ses stratégies, ses documents de planification, ses projets et ses actions au quotidien.

L'objectif est de sensibiliser les différents acteurs en proposant des animations participatives, travailler de manière collaborative au service du projet. Des sorties et des visites organisées seront mises en place, en intégrant également des ateliers de travail, de sensibilisation et de découverte. Ce programme en faveur de la biodiversité tiendra compte des particularités du territoire et pourra être labellisé par le dispositif TEN (Territoire Engagé pour la Nature).

Le Parc Naturel des Alpilles propose à la commune d'Eyguières de faire partie des 3 communes candidates pour les prochains Atlas de la biodiversité communale, avec Sénas et Lamanon.

La candidature de la commune d'Eyguières est portée par le PNRA pour une demande de financement auprès de l'OFB (Office Français de la Biodiversité). Cette démarche est convergente avec la mise en œuvre de la charte du PNRA des Alpilles.

Ce plan d'actions est un engagement sur 3 années (novembre 2025 à octobre 2028), pilotés par le PNRA, avec des financements de l'OFB à 80%.

A ce titre, la commune d'Eyguières s'engage à verser un financement de 2000 € par an sur les trois ans du projet.

Le Conseil Municipal, après avoir entendu l'exposé du rapporteur et en avoir délibéré :

- **VALIDE** la candidature de la commune d'Eyguières pour l'Atlas de la Biodiversité Communale portée par le PNRA ;
- **ENGAGE** la commune d'Eyguières à verser 2000€ de financement par an sur 3 ans ;
- **INSCRIT** les dépenses au budget communal 2025 ;
- **PARTICIPE** aux travaux organisés par le PNRA pour faire émerger un plan d'action communal en faveur de la biodiversité ;
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

UNANIMITE

Monsieur Henri PONS
Maire d'Eyguières

